

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1982)

Heft: 1787

Rubrik: Rubrique romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TRAVAIL TEMPORAIRE

LE travail temporaire s'est beaucoup répandu dans les pays industrialisés ces 20 dernières années. La Suisse n'a pas échappé à la règle: les grandes entreprises de travail temporaire sont présentes dans notre pays et, dans certains secteurs, le volume d'heures de travail et de personnel est important.

Un des grandes entreprises internationales de travail temporaire, Adia Interim, est même née en Suisse où elle conserve d'ailleurs son siège internationale.

Le principe du travail temporaire est simple: une agence met en contact une personne qui cherche du travail avec un employeur, cela pour une durée plus ou moins longue.

L'agence sert d'intermédiaire, facture les services de l'employé à l'entreprise, rétribue celui-ci et couvre toutes les charges sociales.

Reste après cela, une somme plus ou moins importante que conserve l'agence de travail temporaire pour paiement de ses prestations. Une somme trop importante, sinon exorbitante diront vite les syndicats et les partis de gauche.

Et alors qu' à la fin des années 70, ces entreprises connaissent un essor considérable, les critiques vont commencer à

apparaître, souvent très virulente.

Car on ne reproche pas seulement à ces entreprises de faire des bénéfices trop considérables, on met aussi en avant le manque de garanties sociales qui touche les personnes effectuant un travail temporaire:

-Il n'y pas de véritable délai de congé.

-Les compensations de salaire

Par Patrice Favre

en cas de maladie ou d'accident sont insuffisantes.

-Il n'existe aucune caisse de retraite et lorsqu'une société connaît des difficultés les temporaires sont les premiers à en subir les conséquences.

Ce sont là quelques unes des critiques fréquemment adressés au travail temporaire... Ces attaques ont atteint leur point culminant en 1980, lorsque l'Union syndicale suisse, la plus grande centrale syndicale helvétique, demandait purement et simplement leur interdiction.

Un fait nouveau est intervenu

maintenant dans ce débat: la Société suisse des employés de commerce vient de signer avec la Fédération suisse des entreprises de travail temporaire une convention collective. C'est la première du genre signée en Suisse.

Certaines prestations sociales seront donc garanties contractuellement: elles concernent la maladie, la préavis de congé et les heures supplémentaires.

Ainsi, l'employé, sera rétribué à 80% après 2 jours de maladie, le délai de congé est porté après le 4e mois à 5 jours pour être d'un mois après une année.

Les employés temporaires bénéficieront aussi des indemnités pour les heures supplémentaires effectuées, dans la même mesure que les employés réguliers de l'entreprise où ils travaillent.

Autre fait à souligner enfin,

le contrat collectif reconnaît l'entreprise de temporaire comme l'employeur et lorsque un collaborateur d'une entreprise d'intérim signera un contrat de travail avec celle-ci, il sera automatiquement couvert par la convention collective.

Mais cet accord concerne uniquement les employés du tertiaire qui représentent approximativement la moitié des effectifs des entreprises de travail temporaire et elle a été signé avec la Fédération des entreprises de travail temporaire qui représente certes la plus grosse part mais non la totalité du marché.

Reste donc, hors convention, tous les travailleurs manuels et les employés qui louent leurs services aux nombreuses entreprises qui ne font pas partie de la FSETT. - Radio Suisse Internationale.

Raclette evening

MEMBERS of the Manchester Swiss Club held their annual Raclette Evening at the Deanwater Hotel, Woodford on January 28.

Almost 100 people came along for this popular cheese evening which was held in a room made festive by garlands of red and white ribbons and Swiss flags.

Four intrepid volunteers manned the Raclette ovens and were kept busy filling the guests' plates. And left-over cheese was quickly sold to keen Raclette addicts.

The evening, the first social event of the year, was a great success, with some guests still dancing at midnight.

SWISS CHURCHES

EGLISE SUISSE, 79 Endell Street, WC2

10am Services in German, every Sunday, except 4th Sunday of the month.

11.15am Services en Français, tous les dimanches.

Minister: Pfarrer Urs Steiner, 1 Womersley Road, London N8 9AE. Tel: 01-340 9740

SWISS CATHOLIC MISSION, 48 Great Peter St., SW1

6pm On Saturdays (Meditation Service)

11.30am On Sundays (in English)

6.30pm On Sundays (in German-ecumenical)

1.05pm Monday - Friday

Chaplain: Fr. Paul Bossard, 48 Great Peter St., London SW1P 2HA. Tel: 01-222 2895

SCHEDULED FLIGHTS TO SWITZERLAND

All our tours are arranged on reliable, scheduled flights from Heathrow and Gatwick.

You can fly to one destination and return from another if desired.

**BASLE
GENEVA
ZURICH**

**Also available direct return
flights ex Gatwick to Berne**

Telephone us for details, no extra costs, fuel surcharges, etc.

**HAMILTON
TRAVEL**

**3 Heddon Street, London, W1
01-734 5122**